

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2008

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Serge COMTE (ayant donné pouvoir à M. Planche), Gérard GOUSSEAU (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Sylvie POUVREAU (ayant donné pouvoir à Mme Héroult)

Le conseil municipal a désigné Mme Martine HENNENFENT comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2008 a été approuvé.

Communication de la décision du maire n° 01-2008

Par délibération n° 08-22 du 21 mars 2008 en date du 21 mars 2008, le conseil municipal a délégué certains de ses pouvoirs au maire. Conformément au code général des collectivités territoriales, ce dernier doit informer le conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ces délégations.

Le conseil municipal est informé que, par décision en date du 7 août 2008, le maire a contracté un emprunt auprès de DEXIA Crédit Local pour un montant de 400.000 €, montant qui figure au budget communal en recettes d'investissement.

08-56 Modification des statuts de la communauté d'agglomération de La Rochelle

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de La Rochelle en date du 10 juillet 2008 approuvant la proposition de modification de ses statuts,

Appelé à délibérer sur les modifications proposées conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la proposition de modification des statuts de la communauté d'agglomération de La Rochelle suivante :

- Article 5 : Le Conseil de la Communauté d'Agglomération
Après l'alinéa 2, le tableau de représentation de chaque commune au conseil communautaire est modifié comme suit :

Communes	Nombre de délégués
Angoulins-sur-Mer	3
Aytré	6
Châtelailon-Plage	5
Dompierre-sur-Mer	5
Esnandes	2
Lagord	5
La Jarne	2
La Rochelle	40
L'Houmeau	2
Marsilly	2
Nieul-sur-Mer	5
Périgny	5
Puilboreau	3
Saint-Rogatien	2
Sainte-Soulle	2
Saint-Vivien	2
Saint-Xandre	3
Salles-sur-Mer	2
Total	96

- Article 6 : Le Bureau communautaire
L'alinéa 1 de l'article 6 est modifié comme suit : « Le Bureau comprend le Président de la Communauté d'Agglomération, 27 vice-présidents élus par le conseil de la communauté d'agglomération ainsi que le représentant titulaire de Monsieur le Président à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres ».

08-57 Rapports annuels 2007 des services de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et les décrets n° 95-635 du 6 mai 1995 et n° 2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des rapports sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation des rapports sur la qualité et le prix des services publics de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées.

08-58 Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil Municipal,

Appelé à modifier le tableau des emplois communaux en créant un emploi à temps complet du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux en lieu et place d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2008, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer un emploi à temps complet du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2008 en lieu et place d'un emploi d'attaché territorial à temps complet.

08-59 Tarifications d'activités du centre de loisirs municipal

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse de mettre en place une activité d'arts plastiques au centre de loisirs municipal et des activités pour les adolescents de la commune pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2008,

Après avoir pris connaissance des propositions tarifaires de la commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place d'une activité d'arts plastiques au centre de loisirs municipal et des activités pour les adolescents de la commune pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2008 et fixe les tarifs suivants :

- pour l'atelier d'arts plastiques :

			Dernier trimestre 2008	Premier trimestre 2009	Second trimestre 2009
Tarif plein		Nieulais	61,50 €	61,50 €	67,65 €
		Extérieur	64,90 €	64,90 €	71,39 €
Allocataire CAF (sans passeport)		Nieulais	49,00 €	49,00 €	53,90 €
		Extérieur	52,50 €	52,50 €	57,75 €
Allocataire CAF (avec passeport)	Quotient 1	Nieulais	17,40 €	17,40 €	19,14 €
		Extérieur	20,90 €	20,90 €	22,99 €
	Quotient 2	Nieulais	33,10 €	33,10 €	36,41 €
		Extérieur	36,70 €	36,70 €	40,37 €
	Quotient 3	Nieulais	40,80 €	40,80 €	44,88 €
		Extérieur	44,00 €	44,00 €	48,40 €

- pour les activités des vacances scolaires de la Toussaint 2008 :

Dates	Activités	Tarifs		
		Non allocataire CAF	Allocataire CAF	Titulaire passeport CAF
Lundi 27/10/08	Ping-pong, baby-foot (Nieul)	1,65 €	1,55 €	1,50 €
Mardi 28/10/08	Pêche carrelet (Esnandes)	5,00 €	4,50 €	4,00 €
Mercredi 29/10/08	Escalade (La Rochelle)	6,00 €	5,50 €	5,00 €
Jeudi 30 et vendredi 31/10/08	Roller, hockey (Marsilly)	6,00 €	5,50 €	5,00 €
Lundi 03/11/08	Ping-pong, baby-foot (Nieul)	1,65 €	1,55 €	1,50 €
Mardi 04/11/08	Skate Park (Nantes)	6,00 €	5,50 €	5,00 €
Mercredi 05/11/08	Ping-pong, baby-foot (Nieul)	1,65 €	1,55 €	1,50 €

08-60 Règlement de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance d'une proposition de règlement de la restauration scolaire présentée par la commission municipale chargée de l'enfance et de la jeunesse,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 4 contre (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux)

Approuve le règlement de la restauration scolaire tel qu'annexé à la présente et dont la prise d'effet est fixée au 6 novembre 2008.

08-61 Location du logement communal de la place de la Liberté-François Mitterrand

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la mise à disposition du logement communal de la place de la Liberté – François Mitterrand à M. Philippe LEVASSEUR, technicien territorial, moyennant un loyer mensuel de 500 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de mettre à disposition de M. Philippe LEVASSEUR, technicien territorial, le logement communal de la place de la Liberté-François Mitterrand moyennant un loyer mensuel de 500 € et autorise le maire à signer la convention correspondante.

08-62 Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue des Mottes

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la proposition d'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue des Mottes détenu par la SARL A2i infra, pour un montant de 3.500 € HT,
Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des appels d'offres réunie le 2 septembre 2008,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue des Mottes détenu par la SARL A2i infra, pour un montant de 3.500 € HT, portant le montant du marché de 17.820 € HT à 21.320 € HT et autorise le maire à signer les pièces à intervenir

08-63 Acquisition de deux défibrillateurs. Demandes de subvention

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la proposition d'acquisition de deux défibrillateurs qui seraient installés au stade et dans la salle polyvalente de l'espace Michel Crépeau pour un montant total de 3.591,20 € HT,
Considérant que cette acquisition peut faire l'objet d'attribution de subventions du Département et de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement,
Appelé à délibérer sur cette acquisition,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'acquérir deux défibrillateurs pour un montant total de 3.591,20 € HT et sollicite des subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

08-64 Remboursement d'un sinistre du 28 mai 2007

Le Conseil Municipal,
Appelé à délibérer sur l'acceptation de l'indemnisation des dommages occasionnés par l'effraction du local communal abritant les activités du club de pétanque,
Considérant que cette proposition d'indemnisation s'élève à 2.478,32 €, montant correspondant aux dommages, déduction faite d'une franchise de 321,87 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve l'indemnisation proposée.

08-65 Attribution d'une subvention à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô »

Le Conseil Municipal,
Considérant que l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Jardins du Gô », en cours de construction, doit ouvrir, normalement, ses portes au printemps 2009,
Considérant que préalablement à cette ouverture, cet établissement doit faire face à des premières dépenses avec, notamment, l'entrée en fonction du directeur de la structure alors que les premières recettes ne devraient pas intervenir avant ce printemps 2009,
Considérant que ces premières dépenses sont évaluées à 20.000 €,
Appelé à délibérer pour l'attribution d'une subvention de 20.000 € à l'établissement public,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide d'attribuer une subvention de 20.000 € à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô »

08-66 Décision modificative budgétaire n° 2

Le Conseil Municipal,
Considérant que par délibération en date du 17 septembre 2008, il a été décidé d'attribuer une subvention de 20.000 € à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Les Jardins du Gô »,
Considérant qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit à l'article 65738 (fonction 01),
Appelé à délibérer sur la décision modificative budgétaire permettant cette ouverture de crédits,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 suivante :

Dépenses de fonctionnement	Montants
65738-Fonction 01 Subventions pour autres organismes publics	+ 20.000 €
022-Fonction 01 Dépenses imprévues	- 20.000 €

La séance a été levée à vingt deux heures.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Martine HENNENFENT

Les conseillers municipaux présents,

Sylvie DUBOIS

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Roselyne JULIOT

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOIJAT

Guy BRISE

Gérard BERRUTI-MARTINEZ

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Anne CLEMENT-THIMEL

Jean-Luc GRATECAP

Martine HERAULT

Patrick PHILBERT

Yves GUIGNOUARD

Claudine VAN MELCKEBEKE

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Jean-Michel DAUCHEZ

Philippe DURIEUX

Sophie REGNIER

Florence TAVEAU